Modèle courriel d’intérêt de participation au PEPPSEP - demande en partenariat

Bonjour,

Par la présente, nous demandons le formulaire de présentation d’une demande en partenariat dans le cadre du Programme pour l’élaboration des plans de protection des sources d’eau potable (PEPPSEP). Voici les informations requises :

**1 : Renseignements sur l'organisme responsable de la demande et son représentant**

**Organisme demandeur :** *[Inscrire le nom de l’organisme demandeur].*

**Représentant de l’organisme :** *[Inscrire le nom, le prénom et la fonction du représentant de l’organisme demandeur].*

**Coordonnées du représentant :** *[Inscrire les coordonnées du représentant : adresse courriel, numéro de téléphone et poste téléphonique].*

**2 : Renseignements sur les organismes partenaires**

**Nom de chacun des organismes partenaires :** *[Inscrire le nom de tous les organismes qui adhèrent au partenariat, excluant l’organisme demandeur].*

**3 : Renseignements sur les installations de production de catégorie 1 faisant l’objet d’une demande en partenariat**

**Installation no 1 :**

**Nom et numéro de l’installation de production :** *[Inscrire le nom de l’installation (ex. : Station de purification XYZ) et son numéro SAGO (ex. : X0001234). Ces informations peuvent aisément être trouvées dans vos rapports d’analyse de vulnérabilité des sources d’eau potable].*

**Type de source d’approvisionnement :** *[Inscrire le type de source d’approvisionnement de chaque installation de production (ex. : fleuve, rivière, lac, eau souterraine ou autres cours d’eau)]*.

**Installation no 2 :**

*[Répéter les renseignements demandés pour chacune des installations faisant l’objet de la demande].*

**4 : Joindre au présent courriel**

* Les courriels ou lettres d’appui des représentants des organismes qui adhèrent au partenariat, confirmant que le représentant de l’organisme demandeur est autorisé à déposer une demande en leur nom (voir la section 5.2.2 du cadre normatif du programme);

**ET**

* Une lettre d’engagement de l’organisme mandaté pour l’accompagner dans l’élaboration d’une proposition commune de plan de protection (voir la section 5.2.2 du cadre normatif du programme).